

CANADA
Province de Québec
MRC de Charlevoix-Est

Municipalité de Baie-Sainte-Catherine



**DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT
MUNICIPAL**

**«RÈGLEMENT MUNICIPAL # 192-20 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXE FONCIÈRE ET
LA TARIFICATION POUR LES SERVICES D'AQUEDUCS, D'ÉGOUTS ET D'ORDURES
2020»**

Extrait conforme des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine, MRC de Charlevoix-Est, tenue le 13^e jour du mois de janvier 2020 à 19 h, à l'endroit ordinaire des réunions du Conseil, à laquelle assemblée il y avait quorum.

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté, lors de la séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2019, le budget pour l'exercice financier 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit déterminer les redevances municipales exigibles conformément au budget adopté, ainsi que les modalités de paiement;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions spécifiques du Code municipal et de la loi sur la fiscalité municipale relatives à l'imposition de taxes et de tarifs;

CONSIDÉRANT l'avis de motion pour ce règlement a été donné conformément à la loi par Monsieur Daniel Gaudreault lors de l'assemblée publique du 2 décembre 2019 par le numéro de résolution 17612-19;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent, avoir reçu pour étude une copie dudit projet et l'avoir lu renoncent ainsi à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Daniel Gaudreault et unanimement résolu par les conseillers présents, d'adopter le projet de règlement no P-011 établissant les taux de taxe foncière et la tarification pour les services d'aqueducs, d'égouts et d'ordures 2020.

RÉSOLUTION # 0601-20

DONNÉ À BAIE-SAINTE-CATHERINE
Ce 14^e jour du mois de Janvier 2020.



Marieve Bouchard
Directrice générale / Secrétaire-trésorière